

ASSEMBLÉE NATIONALE

17 mai 2018

EQUILIBRE DANS LE SECTEUR AGRICOLE ET ALIMENTAIRE - (N° 902)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° 2114

présenté par

M. Robert, Mme Benin, M. Lagleize et M. Mathiasin

ARTICLE 11

Rédiger ainsi le début de l'alinéa 5 :

« 3° Ou d'origine locale ou bénéficiant... (*le reste sans changement*) ».**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Il s'agit par le présent amendement de favoriser dans les restaurants dits collectifs, l'utilisation de denrées produites localement.